

UN REGARD NEUF SUR L'ASSOCIATION USEP ET SUR L'ÉCOLE

L'implication des parents dans l'association est un facteur de développement et de renouvellement.

- L'implication des parents d'élèves dans nos associations, au côté des enseignants et dans le respect des rôles de chacun, participe du rayonnement de l'Usep et des valeurs qu'elle promeut à travers sa conception du sport scolaire.
- L'adhésion des parents au projet de l'association, en lien avec le projet d'école, apporte un regard neuf sur la relation enfants-enseignants-parents, dans un espace convivial et détendu. Elle donne tout son sens à la notion d'éducation par-

tagée, au regard de principes communs aux parents et à l'école : apprentissage, tolérance, respect...

- La participation des parents renforce les moyens humains sur les rencontres et permet un meilleur partage des tâches avec les enseignants, en fonction des compétences de chacun. Elle permet aussi d'étoffer l'offre de pratiques sportives.
- L'engagement des parents favorise enfin la reconnaissance de l'école et de l'Usep auprès des collectivités territoriales et des autres acteurs institutionnels. Il contribue aussi à assurer la pérennisation de nos associations.

« L'ASSOCIATION USEP DOIT S'OUVRIRE AUX PARENTS »

L'encouragement d'un inspecteur adjoint.

« Si elle veut établir un lien fort avec les parents d'élèves, l'association Usep doit s'ouvrir à eux dans son organisation même. Je sais bien certaines réticences des enseignants, mais je pense qu'une activité conduite conjointement avec les parents hors du temps scolaire permet d'avancer sur l'en-

semble du projet d'école et d'aborder des questions de vie commune avec les enfants. Ces échanges avec les enfants sous le regard de leurs parents sont des moments privilégiés dont on constate ensuite les retombées positives dans les enseignements du temps scolaire et la vie de l'école. »

**JEAN-PAUL VALLIER, INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ADJOINT À L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE D'ORLÉANS**

« VIVRE DES ACTIVITÉS AVEC NOS ENFANTS ! »

Trois mères de famille expliquent les raisons de leur engagement.**Quelles sont les raisons qui vous ont motivé pour adhérer à l'association Usep de l'école de vos enfants* ?**

Anne : En premier lieu, vivre des activités avec mes enfants. Et aussi la diversité de ces pratiques, l'enthousiasme de l'animatrice et le plaisir de rencontrer d'autres mamans.

Valérie : C'était de faire pratiquer du sport à mes enfants, tous en même temps et pour un coût modéré au regard de toutes les activités proposées.

Nadine : Que les enfants lèvent le nez de la télé et de leur Game boy et qu'on ne leur demande aucune compétition, mais qu'ils découvrent des règles, une certaine rigueur et un certain sens du civisme, tout en s'amusant.

Qu'avez-vous découvert à l'Usep ?

Valérie : Une bonne ambiance. C'est cette convivialité qui nous a fait rester à l'Usep. Nous avons aussi pu prendre des responsabilités par rapport aux enfants.

Anne : Pareil, l'ambiance vraiment sympathique. Venant d'une autre région, cela m'a permis de rencontrer beaucoup de gens.

Nadine : La motivation des enfants et les liens tissés entre adultes.

**Si vous deviez convaincre d'autres parents, que leur diriez-vous ?**

Nadine : Je mettrais en avant la diversité des activités.

Anne : La souplesse d'engagement. Et pour les mamans qui ne travaillent pas, comme moi, c'est l'occasion de sortir de chez elles.

Valérie : La possibilité de participer à des formations pour adultes. Moi, je me suis initiée au tir à l'arc, à l'escrime, aux jeux traditionnels, à l'escalade...

RECUEILLI PAR GUY GÉRON

* Association Usep de l'école Georges Lasserre de Talence, près de Bordeaux : 215 élèves dont 78 enfants adhérents à l'Usep et 33 adultes, dont 23 parents : le fruit d'une sensibilisation des parents menée depuis plusieurs années en Gironde afin de pérenniser les associations.

Une place prévue au comité directeur

« L'association est administrée par un comité directeur élu chaque année par l'assemblée générale, comprenant de 6 à 24 membres. Le comité directeur comprend deux tiers d'adultes dont au moins un parent d'élève et un tiers d'élèves élus respectivement par le collège des adultes et le collège des élèves. »

(article 8 des statuts de l'association Usep)